

Les brevets logiciels - 1/1

Les brevets logiciels sont pronés par les grands éditeurs. Les petites PME du logiciel le craignent, surtout en raison des risques de procès probables...

Voici la reprise d'un article que j'ai posté il y a une semaine sur <http://www.linux-fr.org>

Je cite :

Un article sur les brevets logiciels du 14 mars. Cette problématique a enfin la couverture qu'elle mérite. Avec le titre : "Brevets logiciels les petits éditeurs inquiets" p. 6 en couverture, et un article de 3 pages entières.

Avec le titre : "Brevets de logiciels ; Les PME de l'édition affichent leur méfiance" le Monde Informatique met tout de suite dans l'ambiance.

L'article démontre que les brevets logiciels sont un problème pour les petits éditeurs :

- Insécurité juridique, prix d'enregistrement des brevets, recherche d'antériorité, temps nécessaire a la verification des antériorité, difficulté de ces recherches, allongement des temps de développement.

D'après LMI seuls 2 éditeurs sont pour les brevets parmi la vingtaine qu'ils ont contactée, dont Business Object et ses 2000 employés qui a bien sûr un service seulement consacré a cette problématique.

LMI souligne ensuite, que les opposants aux brevets logiciels ne sont pas des pro "Libre", mais que toute la profession est inquiète.

Les petits éditeurs redoutent que les brevets leur causent des dommages économiques.

LMI souligne ensuite que mettre en danger les petits éditeurs c'est en fait mettre en danger la profession entière car 58% des 28500 entreprises du secteur en France ne comptent que 2 employés.

LMI fait remarquer que les éditeurs redoutent les risques juridiques. Ensuite LMI explique l'utilité des brevets pour les grands groupes. Article intéressant.

L'article du Monde Informatique http://www.weblmi.com/articles_store/973_11/Article_view

L'article deLinuxFr <http://linuxfr.org/2003/03/23/11797.html>